Engagement 9

Concevoir un projet alliant qualité urbaine, paysagère et architecturale

Notion 9.1 Assurer une insertion urbaine et paysagère du quartier avec son environnement

✔ RECOMMANDATIONS

- Travailler sur les continuités, les transitions et les articulations du projet avec le reste du territoire.
- Concevoir, via des équipes pluridisciplinaires, la composition urbaine et paysagère en proposant des solutions adaptées et contextuelles sur la **perméabilité du quartier**, l'**insertion viaire**, l'**épannelage**, les morphologies, l'adaptation aux spécificités locales, etc.
- Favoriser l'insertion du projet dans le tissu urbain environnant en prenant en compte l'existant et les évolutions potentielles futures.
- Concevoir un projet urbain s'appuyant sur les composantes naturelles du site et notamment les **trames vertes, bleues, brunes et noires** et les éléments paysagers.

L'intégration du projet dans le tissu urbain existant doit être travaillée en veillant aux continuités urbaines et aux articulations et aux transitions avec les caractéristiques naturelles et bâties environnantes :
- prendre en compte la trame urbaine et viaire existante ainsi que les spécificités de la composition urbaine ;
- s'assurer une qualité de composition du projet en lien avec l'existant en privilégiant une interaction entre les volumes construits (existant, réhabilités ou neufs) et les vides (espaces extérieurs, plantations, etc.) ;
- articuler le projet avec les éléments de composition naturels existants, notamment les corridors écologiques (trames vertes et bleues, brunes et noires), les vues, l'eau, etc.

L'association d'équipes pluridisciplinaires permettra d'aboutir à une insertion urbaine du projet qualitative.

LES QUESTIONS À SE POSER

Comment le projet s'intègre-t-il dans le paysage existant et le contexte urbain ?

Comment sont traitées les limites du projet (maillage, transitions et franges urbaines) ?

Comment la composition, les **formes urbaines** et l'aménagement des espaces extérieurs (privés et publics) du projet prennent-ils en compte la trame urbaine, les éléments bâtis et végétaux présents sur le site, en valorisant le paysage naturel ou urbain ? Comment participent-ils à la valorisation ou la création d'un **cadre de vie** agréable pour le quartier ?

Comment sont associés les usagers à la conception et à la modélisation des espaces extérieurs ?

Comment la nature en ville est-elle mise en œuvre concrètement dans les opérations du projet et comment participe-t-elle à la qualité du cadre de vie ?

Notion 9.2 **(Re)créer des formes urbaines et architecturales favorisant la qualité du cadre de vie**

✔ RECOMMANDATIONS

- Proposer des **formes urbaines** et architecturales adaptées au contexte et en accord avec le territoire.
- Intégrer des espaces publics de qualité, réfléchir à une répartition cohérente avec les besoins identifiés, traiter qualitativement les interfaces entre les espaces publics et privés, les parties communes.
- Garantir la qualité des logements : orientation, traversant, prolongements extérieurs et espaces privatifs, préservation de l'intimité par la qualité des vis-à-vis, vues et perspectives, confort acoustique et thermique, etc.
- Privilégier la réversibilité des bâtiments et l'évolutivité des logements en réponse aux évolutions des modes de vie, de la configuration familiale, etc.

La conception du projet urbain et architectural doit favoriser la qualité du **cadre de vie** à toutes les échelles (bâti, **îlot** et opération d'aménagement) :
- en intégrant et en s'appuyant sur les éléments de composition naturels existants : végétation, sol, eau, etc. ;
- en favorisant la requalification du bâti existant ;
- en proposant des projets de réhabilitation et de construction de qualité favorisant l'évolutivité des logements : formes architecturales, matériaux, etc. ;
- en intégrant des espaces extérieurs, des espaces communs, des espaces publics généreux et confortables en toutes saisons ;
- en traitant qualitativement les interfaces entre les espaces publics et privés, les parties communes, pour favoriser les interactions.

LES QUESTIONS À SE POSER

Quelles sont les qualités paysagère, urbaine et architecturale (notamment concernant les logements) du quartier, à la fois du point de vue de l'urbaniste et des professionnels, de la collectivité, mais aussi des habitants et des usagers du quartier, des riverains ?

Comment les îlots et formes bâties du projet participent-ils à une qualité architecturale et paysagère d'ensemble au sein du quartier et de ses abords ?

De quelle manière le projet favorise-t-il la création et la qualité architecturales au regard de l'identité du site et du contexte architectural et urbain existant ?

La conception des projets de réhabilitation, restauration, valorisation d'immeubles existants fait-elle l'objet d'une démarche spécifique favorisant la création et la diversité architecturales ?

Clichy-Batignolles

Paris, Paris, Île-de-France

Contexte local **Friche ferroviaire**

Type de projet **Renouvellement urbain**

Superficie (ha) **54**

Superficie espaces verts (ha) **10**

Nombre d'habitants prévus **7 500**

Nombre de logements **3 400**

Nombre de logements sociaux parmi les logements **1 700**

Date de début des travaux / Année d'achèvement **2005-2020**

Labellisation EQ **Étape 4**

Année labellisation **2020**

LES ACTEURS DU PROJET

Maîtrise d'ouvrage du projet
Ville de Paris, Paris & Métropole Aménagement

Maîtrise d'œuvre du projet
Atelier François Grether, agence Jacqueline Osty, Omnium Général Ingénierie (VRD), Inddigo / TRIBU, Une autre Ville (AMO pilotage environnemental)

Acteurs **APUR, Bouygues Immobilier, Bouwfonds Marignan, COGEDIM, DRPJ, EMERIGE, EPPJP, RATP, SAEMES, SNCF / RFF, STIF**

© CEREMA David Desaleux

L'ÉcoQuartier Clichy-Batignolles se situe sur un terrain de 54 hectares, à Paris dans le 17e arrondissement. Ce site était auparavant dédié à des infrastructures ferroviaires. Il s'agit d'un programme mixte composé de logements, d'activités tertiaires et productives, d'équipements de commerces et de loisirs. Laboratoire du développement durable, ce projet est innovant, associant des expérimentations dans la gouvernance comme dans les réalisations. En matière d'espaces verts publics, le projet dispose d'un vaste parc urbain de 10 hectares dans une conception créative et contemporaine. Le nouveau palais de justice de Paris et la Direction régionale de la police judiciaire implantés Porte de Clichy, desservis par la ligne 14 prolongée et le tramway, confèrent à l'opération une envergure métropolitaine et l'inscrivent dans la perspective des nouvelles places du Grand Paris.

La réalisation du grand parc urbain de 10 hectares au cœur du projet a été un élément particulièrement fort de l'aménagement. Il offre une grande ouverture sur la ville ainsi qu'un espace de rencontre entre les quartiers aux alentours, et constitue un îlot de fraîcheur au sein d'un environnement particulièrement dépourvu d'espaces verts. Le parc est par ailleurs traversé par un réseau de circulations douces dans le prolongement des rues existantes, offrant des liaisons simples et directes entre les quartiers. Les opérations livrées sont d'une grande qualité et créativité architecturales et allient compacité et cadre de vie agréable en proposant notamment des vues au plus grand nombre. Un atelier de travail en commun a également été mis en place, réunissant l'ensemble des maîtres d'ouvrage et architectes, afin de les associer dans un processus de dialogue. L'objectif : inscrire le projet dans une démarche globale de conception (articulation entre espaces libres, privés et publics, usages, organisation morphologique des îlots, etc.).